



## Liste commune de l'**INTERSYNDICALE** (syndiqués et non syndiqués)

le lundi 30 novembre 2009

# ÉLECTIONS des délégués au Comité d'Entreprise

Les délégués que nous allons élire le 30 novembre 2009 vont nous représenter pour les 4 années à venir. Ces élections ont une grande importance, il est essentiel d'élire des délégués qui représentent largement nos diversités professionnelles.

**Depuis 5 ans, les délégués de L'Intersyndicale, représentent et défendent les intérêts de tous les salariés de la Ligue Paris. Pour continuer efficacement sur le terrain et lors des négociations,**

**L'Intersyndicale doit obtenir 30 % des votes dès le 1er tour**

*(Loi de rénovation sociale du 20 août 2008)*

- Une **INTERSYNDICALE** est « l'association de plusieurs syndicats dans le but de défendre des intérêts communs et d'être une force de propositions et de dialogue »
- Notre mission s'inscrit dans le cadre de notre engagement personnel et professionnel
- **Il est indispensable de construire nos propositions et nos revendications avec vous, pour peser sur les choix qui nous concernent.**
- Depuis 2004, les délégués de **L'INTERSYNDICALE, ont démontré** leur disponibilité et leur indépendance.

Les candidats délégués du personnel de **L'INTERSYNDICALE**

### COLLÈGE 1

#### TITULAIRES

- **Jacqueline KARPEL - USPAOC/CGT**  
Centre d'animation Clavel
- **Xavier CAHEN - SNAPAC/CFDT**  
Centre d'animation Censier
- **Catherine ROSIER - SNEPAT/FO**  
Centres d'animation Mathis - Clavel
- **Janick ESNOULT CHESNAIS**  
Centres d'animation Mathis - Clavel

#### SUPPLÉANTS

- **Adriana MELFI – SNAPAC/CFDT**  
Centres d'animation Clavel – Mathis - Rebeval
- **Aude de MARCELLUS - SNAPAC/CFDT**  
Centre d'animation Arras
- **Amina LAYACHI**  
Espace St. Blaise
- **Guillaume MAESTRACCI**  
Antennes Jeunes

En 2004, puis en 2006 vous avez fait confiance aux délégués de **L'Intersyndicale**. Ces années riches d'expériences, d'échanges et de propositions, ont permis à **L'Intersyndicale** d'animer et développer le débat social, de poursuivre sa mission « relais » entre la direction et vous, d'être force de propositions et de défendre, **TOUTES** les catégories de salariés.

## NOTRE ACTION

Depuis 2004, **L'Intersyndicale** a négocié et contribué à la mise en place :

- \* La commission Formation et de la commission Logement
- \* L'aide juridique à destination de tous les salariés de la Ligue, « CE Services » 01 42 77 41 43, permettant de bénéficier gratuitement de consultations juridiques en droit du travail et droit privé
- \* L'accompagnement de salariés lors d'entretien « préalable au licenciement » et lors de rencontres juridiques avec l'inspection du travail, aide à la rédaction de courriers (salaires, horaires, ...)
- \* L'intégration de la prime différentielle dans le salaire (traduite en points ce qui a permis l'augmentation conventionnelle du salaire sur la totalité de la rémunération)
- \* L'application du déroulement de carrière (selon calendrier de mise en oeuvre) : après un an d'ancienneté 2 points accordés à l'ensemble des salariés à la date anniversaire de leur embauche, ce qui s'est traduit directement par une augmentation des salaires
- \* Ancienneté : 2 points accordés annuellement à la date anniversaire de l'embauche (la Convention Collective prévoit 4 point tous les 2 ans)
- \* La journée de Solidarité offerte aux salariés
- \* Le passage à 3 jours ouvrés mensuels de congés payés pour l'ensemble des salariés, soit 36 jours annuels
- \* L'avancement de 6 mois du déroulement de carrière des groupes 7, 8 et 9
- \* Les places de cinéma et de théâtre à tarifs réduits
- \* Les chèques « Culture » et la participation de 50 euros sur l'activité de votre choix
- \* Les chèques vacances, chèques cadeaux, chèques naissance et chèques retraites
- \* La réduction de 175 euros sur les séjours vacances Ligue pour les enfants des salariés
- \* L'aide personnalisée, à taux zéro, dont des salariés ont bénéficié depuis 2006
- \* Les tickets restaurants pour l'ensemble des personnels remplissant les conditions
- \* La permanence téléphonique pour répondre à vos questions, création du site « [intersyndicale.org](http://intersyndicale.org) » sur les instances représentatives de la Ligue Paris et création du site du CE « <http://mon-ce.org> »
- \* L'augmentation du budget du CE pour les Activités Sociales et Culturelles de 0,1%
- \* **Débats contradictoires, lors des séances des délégués du personnel, sur la mise en place de l'Entretien d'Évaluation Annuel, demandes récurrentes de renfort et d'embauche de personnel, lutte contre la précarité et amélioration des conditions de travail ...**

## POURSUITE DE NOS RÉCLAMATIONS

- \* Une cohérence de traitement de tous les salariés
- \* La revalorisation des salaires pour suivre la hausse du coût de la vie
- \* La mutuelle obligatoire avec participation minimum de 50% de l'employeur
- \* La revalorisation du statut des animateurs techniciens et la reconnaissance salariale de l'expérience et du diplôme
- \* La lutte contre la précarité sous toutes ses formes : demande d'augmentation des temps de travail pour les personnels à temps partiels, création des emplois nécessaires au développement de nos missions, privilégier l'emploi salarié
- \* La réduction des différences salariales au sein d'un même groupe (hors ancienneté)
- \* L'augmentation de la participation de l'employeur aux tickets restaurants
- \* L'accès à la formation pour tous et la mise en oeuvre d'une politique d'évolution des carrières
- \* L'attribution d'un 13ème mois pour l'ensemble des salariés
- \* L'harmonisation (aux conditions les plus favorables pour le salarié) des pratiques et conditions de travail concernant l'ensemble des structures d'animation liées à la ville de Paris
- \* ...

En élisant les délégués de **L'INTERSYNDICALE** vous affirmez votre volonté d'agir **ENSEMBLE** efficacement

**Dès le 1er tour, VOTEZ**  
**pour les délégués du Personnel de L'INTERSYNDICALE**